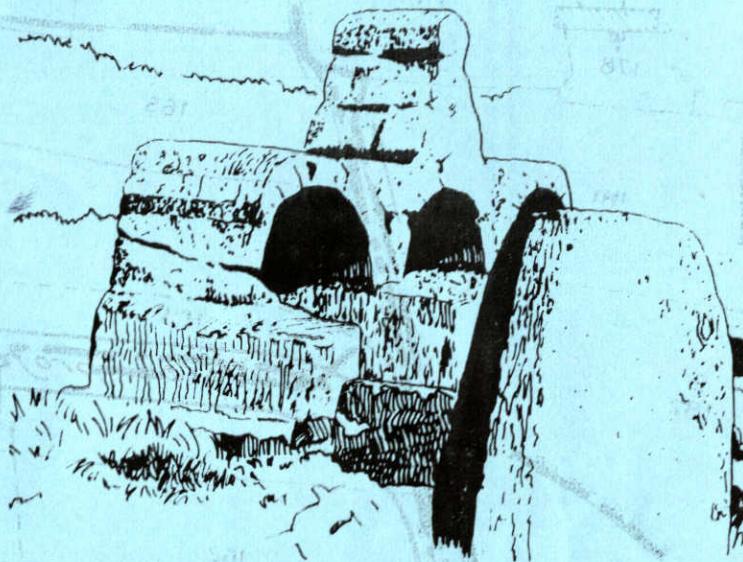


# VIVRE A PLOUZANÉ

BULLETIN MUNICIPAL

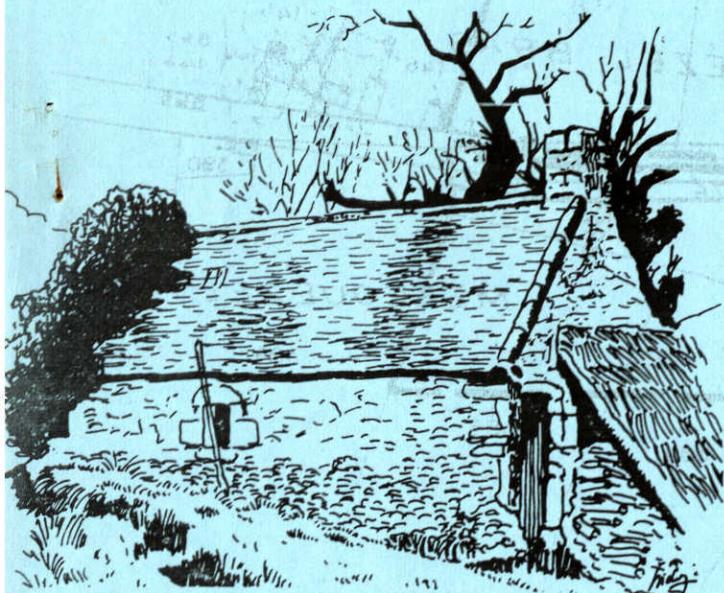
N° 5

OCTOBRE 78



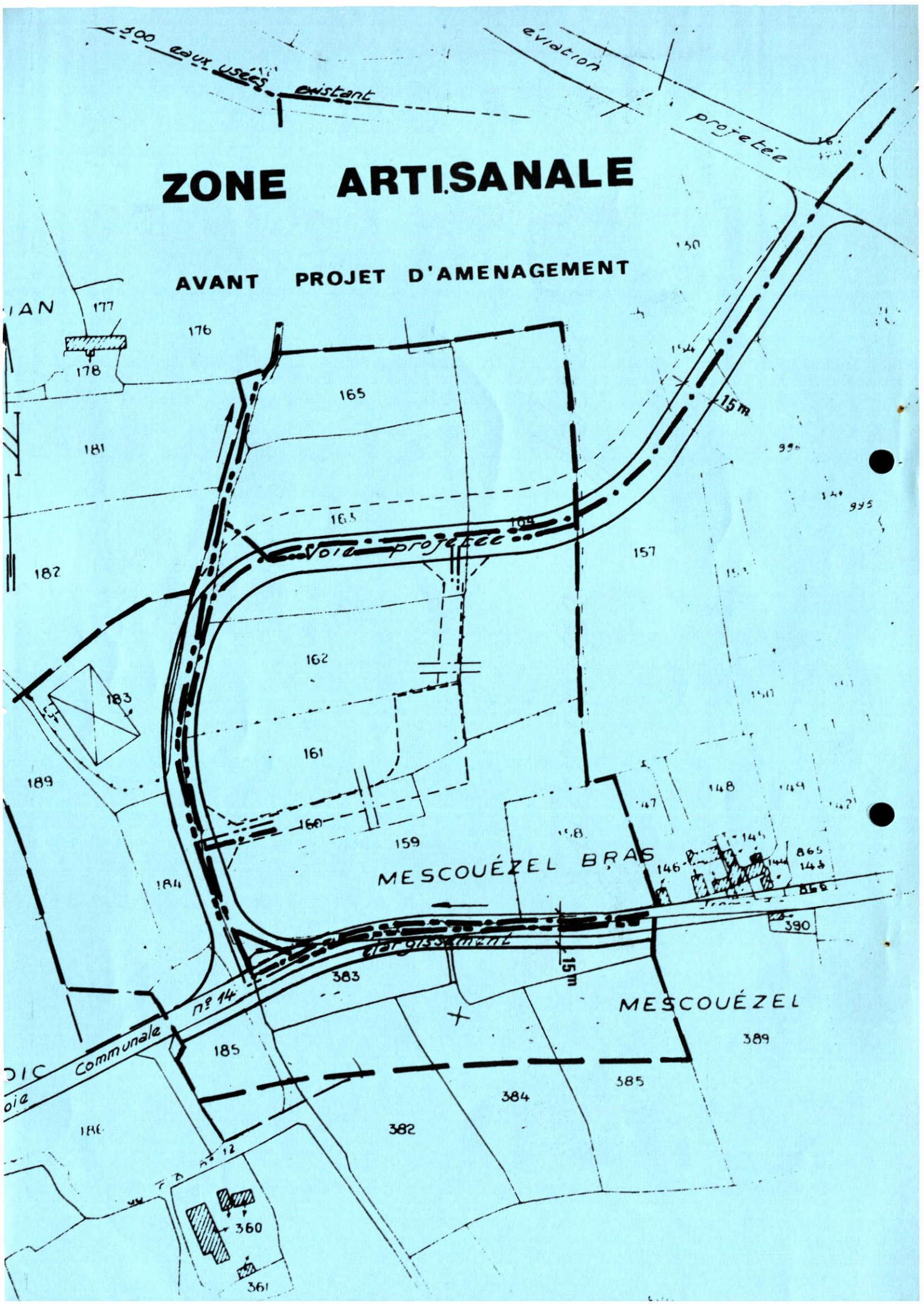
## SOMMAIRE

- Le mot de Monsieur MELENNEC, Maire
- Le point sur la Taxe d'Habitation, par Monsieur CANN, premier adjoint
- La rentrée scolaire, par Monsieur MEUNIER maire adjoint
- Les travaux en cours dans la commune, par Monsieur QUENET, maire adjoint
- Les transports en commun à Plouzané, par Monsieur LAQUENAN, conseiller communautaire
- Permanences diverses
- Le service des Pompes Funèbres à Plouzané, par Madame MARCHALOT, maire adjoint
- Permanences de la Sécurité Sociale à la mairie
- L'A.D.A.P.E.I. : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
- L'Amicale Laïque de Plouzané
- Section Locale des C.A.T.M.
- Décharge du Mengam



# ZONE ARTISANALE

## AVANT PROJET D'AMENAGEMENT



## NOTRE RENTREE

A la fin du mois de Juin le Conseil Municipal prenait des décisions dont l'importance mérite qu'on y revienne car elles engagent l'avenir de la Commune.

Il convient aussi de noter que toutes ces décisions ont été adoptées à une très large majorité, voire l'unanimité des Conseillers.

### CREATION DE LA ZONE ARTISANALE DE MESCOUEZEL (Route de Trémaïdic)

Le Plan d'Occupation des Sols de notre Commune, adopté en 1976, ne laisse aux artisans aucune autre possibilité d'implantation, que la zone UE située au Sud-Ouest de la route de la Trinité-PLOUZANE. Cet emplacement nous étant imposé, nous avons décidé de l'équiper en véritable Zone Artisanale.

Les acquisitions de terrains d'une première tranche sont en cours. Nous remercions les propriétaires et exploitants qui nous permettent dès à présent des acquisitions amiables, ce qui rendra le projet opérationnel dans des délais raisonnables.

### ZONE COMMERCIALE

Au rythme actuel de notre développement, la Commune de PLOUZANE aura 10 000 habitants en 1980. Notre équipement commercial est nettement insuffisant ainsi subissons-nous une double pénalité :

- déplacements fréquents et coûteux sur BREST,
- manque de ressources pour notre Commune.

Aussi, avons-nous défini nos objectifs en ce domaine.

#### A) CREATION ET DEVELOPPEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL A CASTEL NEVEZ

Pour cela le plan d'aménagement de la Z.A.C. a été repris de manière à favoriser l'implantation de commerces à proximité des habitations mais aussi, ouverts sur toute la Commune.

#### B) LOTISSEMENT COMMERCIAL A LA TRINITE

Des commerçants souhaitent s'agrandir ou s'implanter en un lieu précis. Dès lors, la Commune a décidé d'organiser ces implantations de façon cohérente.

C'est pourquoi la première tranche d'un lotissement commercial pourra être réalisée à partir de l'année prochaine.

Il doit être clair cependant que pour nous, le Centre Z.A.C. demeure prioritaire étant donné son développement et l'absence totale de commerces dans ce secteur.

## LOTISSEMENTS PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal vient de décider de porter à 8 le nombre de pavillons pour personnes âgées. Le terrain est acheté, la réalisation est prévue dans la proximité du futur Centre Social du Bourg pour 1979, ils seront entièrement financés par la région.

## EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Le développement de la vie associative est un des fondements de notre programme municipal.

Par ailleurs, le nombre important d'enfants et d'adolescents à PLOUZANE exige dès aujourd'hui de prendre des décisions qui mettront à la disposition de tous, les meilleures chances d'épanouissement.

Je résumerai les grandes décisions du Conseil Municipal :

- en 1979 : Foyer Laïque avec Salle Polyvalente ouverte aux autres Associations.

- 1980 - 1981 : Centre Social en 2 parties, l'une au Bourg, l'autre à la Trinité.

Ces équipements sont subventionnables à 40 % de leur montant et pour partie à 80 %. Il est bien évident que leur réalisation est conditionnée par le déblocage des subventions.

Là, ne s'arrêtent pas nos projets, il est déjà temps de penser au second gymnase, de réserver des terrains dans la Z.A.C. pour les équipements futurs qui seront réalisés en accord avec les habitants.

## CREATION D'UN CIMETIERE COMMUNAL

Votre Conseil a décidé l'extention du cimetière sur un terrain communal situé en contre bas de l'ancienne mairie. Ce terrain de plus de 6 000 m<sup>2</sup> doit répondre au besoin de la Commune, pour l'avenir. Dans ce domaine, nous attendons la décision des autorités de tutelle.

Voici donc quelques aspects essentiels de notre politique.

En conclusion, je voudrais vous dire que vos élus travaillent, qu'ils souhaitent votre coopération, en espérant mériter un jour votre estime.

Le Maire,

J. MELENNEC

## LA TAXE D'HABITATION

Tous Les habitants de PLOUZANE, disposant d'un logement au 1er Janvier 1978 (propriétaire ou locataire) ont en principe reçu dernièrement leur feuille "Jaune", concernant la taxe d'habitation (Locaux d'habitation et dépendances). Cette taxe est perçue au profit de la région, du département, de la Communauté Urbaine, de la Commune.

Le nouveau mode de calcul de cet impôt a été mis en oeuvre en 1974, il aboutit à une nouvelle répartition en fonction de la qualité des constructions et des aménagements intérieurs des habitations.

Voici quelques éléments servant de base à ce calcul :

### 1°) LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE

Elle est établie d'après la surface réelle des pièces principales et des dépendances auxquelles sont appliqués des coefficients correctifs (importance, entretien, situation). Des équivalences superficielles sont attribuées aux différents éléments de confort (eau, gaz, électricité, installation sanitaire, etc...). Elles viennent s'additionner au chiffre précédent, l'on obtient ainsi la valeur locative pondérée.

Le tarif communal du mètre carré de surface pondérée est déterminé à partir du loyer que pourrait normalement produire la propriété. Ces tarifs datent de 1970. Celui-ci, multiplié par la valeur locative pondérée, donne la valeur locative cadastrale. Ces calculs sont effectués par l'Administration (Service du Cadastre).

### 2°) LES ABATTEMENTS (uniquement pour les habitations principales)

Ils sont de deux sortes :

- abattement pour charge de famille : 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % pour chacune des suivantes.

- abattement à la base : (20%), à l'initiative du Conseil Municipal.

Les abattements sont calculés par rapport à la valeur locative moyenne des habitations de la Commune.

Valeur locative moyenne de la Commune en 1978

3 700

Exemple : Abattement à la base (20 %)

$$\frac{3\ 700 \times 20}{100} = 760$$

Abattement pour 3 personnes à charge = 10 % + 10 % + 15 % = 35 %

$$\frac{3\ 700 \times 35}{100} = 1\ 295$$

### 3°) LA VALEUR LOCATIVE IMPOSABLE

Elle est égale à la valeur locative cadastrale moins les abattements.

#### 4°) LES TAUX - LES COTISATIONS

Ils sont fonction des dépenses décidées par chaque organisme bénéficiaire de l'impôt.

La multiplication de ces taux par la valeur locative imposable nous donne la cotisation, c'est à dire la somme revenant à chacun.

Exemple :

7,14 X 3 480 = 248 = somme revenant au département  
Le total à payer est la somme de ces cotisations.

Nature des Taxes et Collectivités ou Organismes bénéficiaires	Taux	Valeur locative Imposable	Cotisations
* Taxe d'habitation			
* Département..	7,14		248
* Commune.....	14,2	3 480 (1)	494
* Comm. Urbaine	6,78		236
* Syndicats et district			
* Taxes additionnelles :			
- Taxe régionale	* Région	0,332	12
- Taxe spéciale d'équip.	* Etab. Public		
(1) La valeur locative imposable est égale :			990
- à la valeur cadastrale soit ..... : 4 960 F		* SOMME A PAYER	au Comptable du Trésor
- d'un abattement correspondant à 2 personnes à charge, soit ..... : 740 F			
- et éventuellement d'un abattement à la base de ..... : 740 F			

REMARQUES

D'après l'explication ci-dessus nous pouvons examiner sur notre feuille d'impôts l'évaluation des critères, causant une augmentation par rapport à l'année dernière.

L'augmentation moyenne des 4 taux est de 16,3 %. Cette augmentation est le résultat des dépenses votées par les différentes collectivités concernées.

Pour certains, la variation a été différente. Cela peut être dû à la modification du nombre des personnes à charge, mais principalement à la variation de la valeur locative cadastrale. En effet, lorsque le nouveau système de calcul a été mis en place par l'État en 1974, il avait été décidé d'étaler sur 4 ans la mise en place de la nouvelle valeur pour ceux qui avaient construit avant cette date. Cette réforme est arrivée à terme cette année, ce qui nous donne une valeur locative cadastrale définitive pour tous, sauf modification de l'habitation ou du tarif communal de surface pondérée (ce tarif n'ayant pas été revu depuis 1970, sa modification est du ressort de l'Administration).

Dans le bulletin N° 3, nous avons donné notre position au sujet du calcul de cette taxe.

L. CANN  
Adjoint au Maire

#### C O M M U N I C A T I O N

Les différents services chargés de mettre à jour les fichiers "Impôts locaux" n'ont plus les moyens nécessaires, étant donné l'augmentation de la population, d'effectuer correctement ce travail.

Aussi, il a été décidé qu'un agent recenseur passera dans chaque habitation, comme cela se fait dans beaucoup de villes ayant atteint cette importance.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

L'Agent sera muni d'un arrêté du Maire qu'il présentera à votre demande.

LA RENTREE SCOLAIRE

1) EFFECTIFS AU 15.9.

ECOLES		77-78	78-79	
MATERNELLES	La Trinité	140	140	↔
	Kroaz Saliou	148	134	↘
	Bourg	81	76	↘
	Coat Edern	90	109	↗
	Ste Anne	90	73	↘
	Ste Thérèse	98	103	↗
	TOTAL	647	635	- 12
PRIMAIRES	La Trinité	252	261	↗
	Kroaz-Saliou	250	252	↗
	Bourg	72	96	↗
	Coat Edern	86	130	↗
	Ste Anne	168	158	↘
	Ste Thérèse	192	187	↘
	TOTAL	1 020	1 084	+ 64
C. E. S.	465	527	+ 62	
C. E. G.	307	321	+ 14	
TOTAL GENERAL	2 439	2 567	+ 128	

Il apparaît à la lecture de ce tableau :

- que l'augmentation des effectifs est moins importante que prévue.

Ceci est dû, pour une bonne part à la non réalisation de permis de construire. Ce ralentissement dans la construction doit certainement être lié aux difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs de cette région : précarité de l'emploi, chômage ...

.../...

- que le C.E.S. de Kroaz-Saliou est déjà surchargé alors que la 3ème tranche de travaux n'est pas encore réalisée.

94 élèves en 3ème, mais 166 en 6ème : ce rythme de croissance des effectifs montre que la construction d'un 2ème C.E.S. est absolument nécessaire, très rapidement.

- que la situation, en début d'année scolaire, au Groupe Scolaire de Kroaz-Saliou, est le résultat d'un transfert important d'élèves vers Coat-Edern.

## 2) CREATION du G.A.P.P. (Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique)

Depuis la construction du Groupe Scolaire de Kroaz-Saliou, des locaux existaient en vue du fonctionnement d'un Groupe dit psycho-pédagogique. D'autre part, le nombre d'enfants scolarisés à PLOUZANE justifiait pleinement l'ouverture d'un G.A.P.P. C'est chose faite actuellement après intervention des parents d'élèves, des enseignants, de la municipalité. Madame PANN, psychologue scolaire, est entrée en fonction depuis le 15 Septembre. Mais pour pouvoir prétendre à une action complète de ce G.A.P.P., il nous faut obtenir la nomination des rééducateurs.

## 3) TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour remédier à certaines imperfections (circuits trop longs ... ou inégalités existantes, les élèves du C.E.S. ne bénéficiant pas par exemple des mêmes avantages que ceux du C.E.G. en ce domaine) la municipalité a apporté quelques modifications au Service de transport scolaire, modifications permettant de réduire la durée des circuits.

Pour répondre à certaines questions qui ont pu se poser, ou à diverses interprétations entendues çà et là, précisons que nous avons recherché une solution pour établir une mesure égalitaire entre les élèves du C.E.S. de Kroaz-Saliou et du C.E.G. St Michel. Pourquoi les uns bénéficiaient-ils d'un service et pas les autres ? Il me semble que le choix devait être fait : soit assurer le transport de tous, soit ne considérer que le transport des élèves des Ecoles primaires.

Ces tarifs sont inchangés pour l'année scolaire 78-79. La municipalité envisage en effet la gratuité des transports scolaires, avant d'arriver au terme de son premier mandat.

## 4) ECOLE DE LA Z.A.C.

La construction, par la Communauté Urbaine de BREST, de ce 5ème Groupe Scolaire est envisagée pour l'année scolaire 79-80. Cette école accueillera les enfants des futurs lotissements programmés dans ce secteur. Il restera alors à déterminer, en accord avec les parents d'élèves et les enseignants, le secteur scolaire de ce nouveau groupe de façon à conserver aux autres Ecoles des Secteurs leur assurant un recrutement normal. Je pense ici en particulier à l'Ecole de Kroaz-Saliou.

## 5) APRES ... La Z.A.C.

Certains signes laissent croire que les effectifs de l'Ecole de la Trinité allaient subir une sensible diminution. Il n'en est rien, bien au contraire puisqu'en primaire, on compte une dizaine d'enfants de plus qu'en 77-78. Or, au Sud de la Trinité, se trouvent des zones constructibles. C'est pourquoi la municipalité se doit, pour éviter toute surprise possible dans quelques années, d'envisager l'acquisition d'un terrain dans ce secteur. Il est évidemment très difficile de formuler tout pronostic quant à la date et au lieu exacts actuellement, mais "rien ne sert de courir" ou "mieux vaut tenir que courir".

Terminons cette "revue d'effectifs" en souhaitant la bienvenue aux nouveaux enseignants de cette Commune et à toutes et tous la meilleure année scolaire possible.

#### 6) OUVERTURES DE "CLASSES SAUVAGES"

Vous avez tous eu connaissance par la presse, de cette opération qui a permis, à l'École de Coat-Edern, d'alléger les effectifs des classes surchargées. En organisations responsables, les conseils de parents d'élèves, le Syndicat national des instituteurs, l'Amicale laïque, avec le soutien actif de la Municipalité ont pris suffisamment de garanties pour assurer la sécurité des enfants. Ce ne peut être qu'une solution provisoire. Mais comment, dans quel but, l'Éducation Nationale peut-elle se priver des Services de 37 instituteurs recevant leur traitement, de 36 maîtres-auxiliaires congédiés et non payés depuis le 30 Juin, soit 73 jeunes qui veulent travailler ? Quand il n'y aurait plus qu'un seul chômeur, ne serait-ce pas encore un de trop ?

J. MEUNIER

Adjoint au Maire

#### U R B A N I S M E

Comme annoncé dans le bulletin précédent, les travaux vont bon train actuellement à PLOUZANE.

Le temps clémente de cette arrière saison permet de mener dans de bonnes conditions les réalisations projetées.

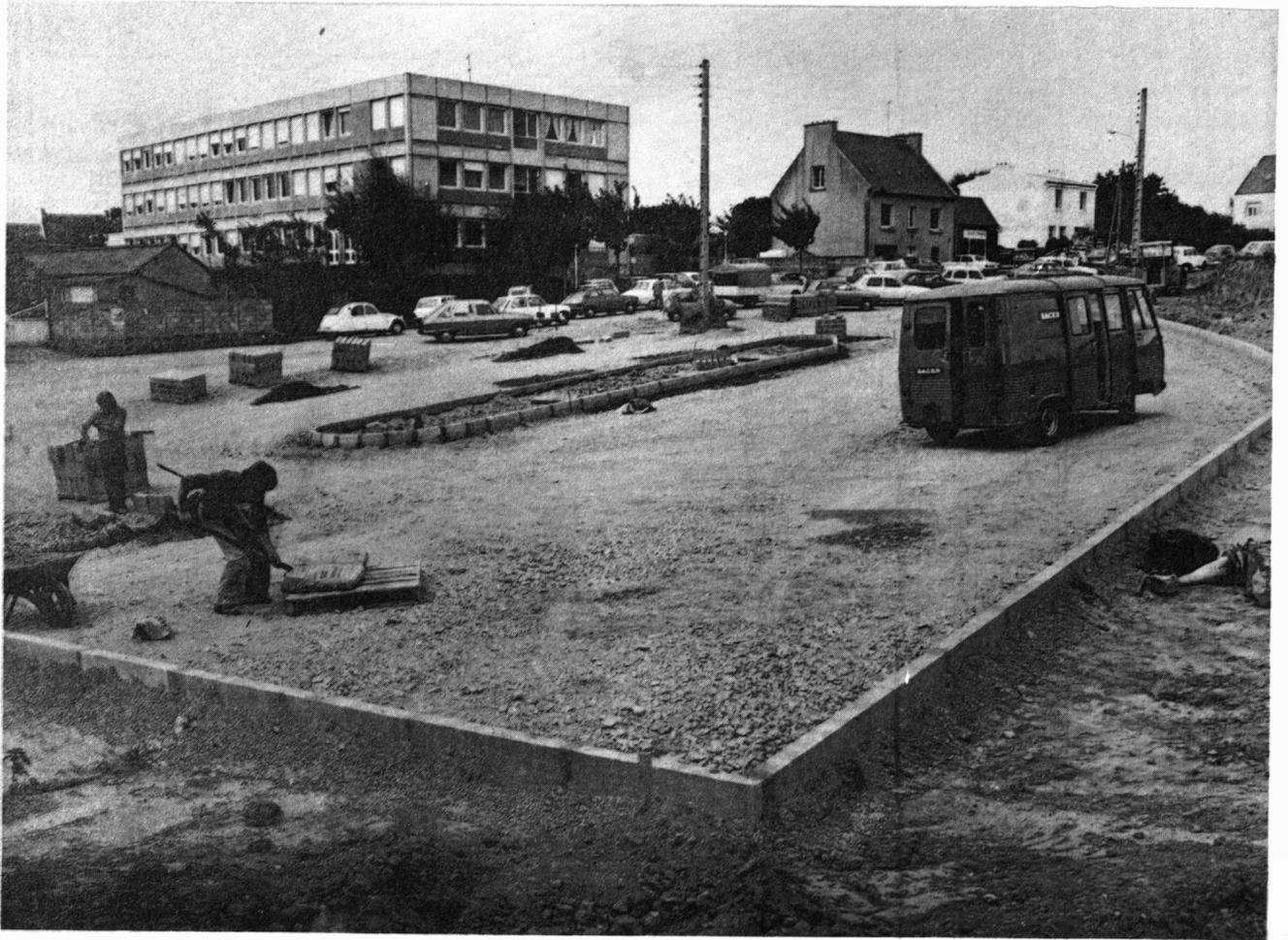
La mise en place d'un réseau souterrain P.T.T. se poursuit au Bourg, créant inévitablement une gêne momentanée.

À la Trinité, le chantier du parking avec le déplacement de la rue de Kéallan apportera une meilleure sécurité aux usagers de ce secteur.

PARKING DE LA TRINITE

---

---



Les travaux de la traversée de la Trinité vont transformer l'image que nous avons de notre agglomération.

Si la chaussée semble étroite et les trottoirs rapprochés à l'entrée de la Trinité, reconnaissons que cette disposition a pour effet de limiter immédiatement la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité de tous.

Dans la Z.A.C., troisième pôle de la Commune, on s'active beaucoup pour l'aménagement des espaces verts aux abords des équipements publics et des villages actuellement habités.

La municipalité organise une réunion d'accueil et d'informations pour les nouveaux habitants au fur et à mesure que les hameaux se terminent.

LES ABORDS DU C.E.S. où le triste spectacle qu'offre l'environnement de cet établissement va s'améliorer dans quelques semaines.

En effet, après de multiples interventions des Parents d'élèves et de la Municipalité, nous avons obtenu une subvention d'état avec participation de la Communauté Urbaine de BREST pour clore l'ensemble du C.E.S.

Par souci de sécurité, il a été convenu que cette somme sera utilisée pour l'aménagement et la clôture de la seule partie occupée par les élèves.

DANS LE SECTEUR RURAL, en plus des travaux de la route du Petit Dellec, les redressements et les empièvements des chemins d'exploitations sont en cours.

Ainsi, à Kéraliou, Ty-Ruz, Mézelles, Trémaudic, Kérizivin, Kernazec, Penhuel, et Prat-Loas, Kerbleust, ces rénovations permettront un meilleur passage du matériel agricole.

L'ECLAIRAGE PUBLIC se prolongera très rapidement dans les quartiers de Kérascoët-Gonio, Croaz-ar-go - Kerstrat, rue Louis Pasteur, route de Trémen, carrefour de Landréan et à Coatvélen, où nous avons maintenant la garantie de voir en place le raccordement C.S.F. - Kéramazé en 1979.

Les travaux de routine, élagage et signalisation se poursuivent à la faveur d'un très beau temps.

Nous essayons d'améliorer l'environnement en mettant en place quelques bancs publics et des poubelles. Des nouveaux abris seront implantés à Kéramazé, Kéranlan, parking C.E.S. et au Bourg.

Nous sommes très sensibles aux inconvénients qu'apportent ces transformations et pourtant, il nous reste à préparer dans les meilleurs délais les projets 79.

F. QUENET  
Adjoint au Maire

## LES TRANSPORTS EN COMMUN A PLOUZANE

A titre d'information et pour que chacun soit bien au courant des possibilités que lui offrent les services de la C.T. C.U.B., nous vous rappelons ci-dessous, les divers renseignements parus en ordre dispersés dans la Presse.

### HORAIRES

#### Vous allez à BREST

Heure de départ de PLOUZANE, passage à La Trinité

Matin :	6 H 58	7 H 10
	7 H 15	7 H 23
	7 H 52	8 H 00
	8 H 08	8 H 15
	8 H 35	8 H 43
	8 H 52	9 H 00
	9 H 20	9 H 28
	9 H 40	9 H 48
	10 H 30	10 H 35
	11 H 18	11 H 25
	12 H 07	12 H 15
Soir :	13 H 13	13 H 20
	14 H 05	14 H 13
	15 H 00	15 H 08
	16 H 10	16 H 17
	17 H 07	17 H 15
	17 H 40	17 H 47
	18 H 10	16 H 16
	18 H 30	18 H 36
	19 H 00	19 H 07
	19 H 30	19 H 35

#### Vous venez à PLOUZANE

Heure de départ St Pierre, Route du Conquet

Matin :	7 H 30	Soir :	13 H 35
	<u>7 H 42</u> passe à Ste Anne		14 H 35
	8 H 12		15 H 40
	8 H 30		16 H 47
	8 H 57		17 H 15 (part à 17 H 05 du Lycée Cavale Blanche)
	9 H 15		17 H 40
	10 H 05		18 H 05
	10 H 55		18 H 35
	11 H 40		19 H 05
	12 H 27		19 H 35
			19 H 55

### HORAIRE DU DIMANCHE

Départ de PLOUZANE 13 H 20, 14 H 30, 18 H 30  
(Le même véhicule de PLOUZANE à la rue de Siam)

Départ Place de la Liberté vers PLOUZANE : 14 H 00 - 18 H 00

## SCOLAIRES

### Lycée A. RONARC'H (Cavale Blanche)

Le Matin : Service direct entre la route du Conquet (St Pierre) et La Cavale Blanche.

8 H 35 route du Conquet Le Lundi arrivée 8 H 45  
7 H 40 " " Les autres jours arrivée 7 H 50

Le Soir : Liaison directe entre la Cavale Blanche et PLOUZANE  
départ 17 H 05 du Lycée arrivée 17 H 40 à PLOUZANE

### Lycée KERICHEN

Liaison directe entre la Trinité et Kérichen départ 7 H 20

Route du Dellec

Correspondance avec la voiture de PLOUZANE à la route du Conquet  
arrivée à Kérichen à 7 H 50 (Boulevard L. Blum et rue de Kérichen)

## SERVICES DIRECTS (Arsenal)

Un service direct assure le transport de PLOUZANE à l'Arsenal tous les matins des jours ouvrables, et le retour le soir.

Départ de PLOUZANE vers 7 H 10, arrivée à l'atelier des Mouvements Généraux de La D.C.A.N. avant 8 H après avoir traversé l'Arsenal depuis la Porte des Quatre Pompes (Base des Sous-Marins)

Retour en sens inverse le soir, départ des Mouvements Généraux vers 17 H 40

L'accès à ce véhicule est soumis à la possession d'une carte délivrée par la C.T. C.U.B. sur présentation d'une carte Arsenal.

Les tickets sont vendus aux points de vente habituels au tarif actuel : 20 F le carnet de 20 tickets.

Bien évidemment ces tickets ne sont valables que pour ce bus spécial

## DEMANDEURS D'EMPLOI

La Communauté Urbaine de BREST a décidé par ailleurs la délivrance aux demandeurs d'emploi de cartes gratuites de transport sur le réseau C.T. C.U.B.

La délivrance de ce titre de transport, n'est soumise qu'à une limitation du plafond des ressources à 90 % du S.M.I.C.

Compte tenu du tarif S.M.I.C. au 1.9.78 le barème est le suivant :

- Célibataire - Ménage sans enfants	1 726,92 F
- Ménage avec 1 enfant	2 525,64 F
- Ménage avec 2 enfants	3 227,20 F

Ajouter, ensuite, à ce dernier chiffre 701,56 F par enfant supplémentaire.

## FAMILLES NOMBREUSES

Tickets de transport à tarif réduit sur présentation de la carte de réduction S.N.C.F.

### TROISIEME AGE

Transport gratuit au-delà de 70 ans sur présentation d'une pièce d'identité. Cette pièce doit permettre de vérifier la date de naissance et le domicile sur le territoire de la Communauté Urbaine.

### TARIFS

Deux tarifs sont applicables sur le territoire de la Commune :

a) Vous ne quittez pas la Commune, c'est-à-dire vous ne voyagez qu'entre la C.S.F. route du Conquet et Le Bourg, vous pouvez utiliser les tickets tarif C

12 F Le carnet de 10 tickets

b) Vous sortez de la Commune, c'est-à-dire que vous utilisez outre la ligne interne, la ligne IROISE pour les divers quartiers de BREST, vous devez utiliser les tickets tarif B

10,80 F Le carnet de 6 tickets.

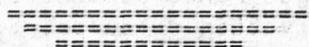
Dans tous les cas, votre ticket est valable 1 heure, même si vous changez de ligne.

Les tarifs ci-dessus ne sont valables que pour les tickets pris en carnets aux divers points de vente placés sur les circuits.

Tout ticket pris à l'unité auprès des conducteurs des véhicules est pénalisé d'une augmentation très sensible. Cette procédure, en effet, alourdit le service et influe énormément sur le respect des horaires.

J. LAQUENAN

Adjoint au Maire



### AVIS DIVERS :

- Les Permanences du B.A.S.- Centre Communal d'Action Sociale auront désormais lieu le Samedi Matin, de 10 H à 11 H 30 à la Mairie, à partir du Samedi 14 Octobre 1978.
- Assistante Sociale de la D.A.S.S. : Le 3<sup>e</sup> Jeudi du mois de 14 H à 16 H
- Consultations Nourrissons : Le 3<sup>e</sup> Mardi du mois de 9 H 30 à 11 H 30
- Sécurité Sociale : tous les jeudis de 10 H 45 à 12 H
- Percepteur : Le 2<sup>e</sup> Mercredi du mois de 9 H à 11 H 30

### PERMANENCES DES MAIRE ET ADJOINTS :

- Le Maire : Lundi Matin, Mercredi matin, Samedi matin.
- Mr CANN : Lundi de 17 H à 18 H, Mardi de 17 H à 18 H, Samedi de 9 H à 12 H
- Mr MEUNIER : Lundi de 17 H à 18 H, Jeudi de 17 H à 18 H, Vendredi de 17 H à 18 H
- Mr QUENET : Jeudi de 9 H à 12 H, Le Samedi de 9 H 11 H
- Mme MARCHALOT : Mardi après-midi et vendredi après-midi
- Mr DANIELOU : Mardi de 17 H à 18 H, Samedi de 9 H à 11 H
- Mr LE BOUEDEC : Lundi de 17 H à 18 H, Samedi de 11 H à 12 H

## LE SERVICE DES POMPES FUNEBRES

La mort concerne chacun d'entre nous, elle nous atteint tous d'une manière différente. Mais il y a quelque chose de commun pour tout le monde : le coût d'un enterrement.

Si à PLOUZANE le service privé des pompes funèbres semble parfois "inciter à la consommation", nous n'y avons jamais vu les abus et les méfaits de ce commerce. Mais qui n'a jamais entendu citer des exemples scandaleux ?

La Commune de PLOUZANE avait passé un accord avec la Société des Pompes Funèbres Générales en 1964. Ce contrat donnait à une Société privée le monopole du service des pompes funèbres. Les habitants de PLOUZANE n'avaient pas le choix : ils ne pouvaient recourir en cas de deuil qu'aux Pompes Funèbres Générales.

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière session, a décidé de résilier ce contrat, et d'en passer un autre avec les Pompes Funèbres Municipales de la Ville de BREST, dont les tarifs moins élevés s'expliquent par le fait qu'il s'agit d'un service municipal (les employés sont rémunérés par la Commune).

Ce contrat crée un nouveau monopole, mais seulement pour le matériel monopolisé (cercueils, etc...). Ce qui signifie que les habitants de la Commune qui préfèrent recourir aux Services des Pompes Funèbres Générales pourront toujours le faire ; cette Société se verra dans l'obligation de se fournir aux Pompes Funèbres Municipales pour le matériel monopolisé (qu'elle facturera aux prix des Pompes Funèbres Municipales). Certains Services (toilette funéraire, conservation du corps, ...) ne sont pas assurés par les Pompes Funèbres Municipales.

La situation sera alors exactement la même que pour les Brestoïls : les prix sont garantis par les Pompes Funèbres Municipales, mais quiconque désire recourir aux Services d'une Société privée peut le faire.

Nous espérons que les habitants de PLOUZANE pourront bénéficier de ces services dès l'année prochaine.

ASSURES SOCIAUX DE PLOUZANE

Depuis le jeudi 21 Septembre 1978, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Nord Finistère à BREST, assure, au rez-de-chaussée de la Mairie de Plouzané, une permanence d'accueil :

TOUS LES JEUDIS DE 10 HEURES 45 A 12 HEURES -

Un agent spécialisé réceptionne les dossiers concernant les soins de santé pour cause de maladie, de maternité ou d'accident du travail.

En outre, il a pour mission d'aider les assurés à constituer leurs demandes de capital-décès ou d'attribution de pension d'invalidité (avant l'âge de 60 ans), et de leur donner tous renseignements qu'ils souhaitent connaître, notamment sur la qualité des bénéficiaires, ainsi que sur les conditions administratives et médicales requises pour prétendre aux diverses prestations sociales.

De nombreux assurés méconnaissent leurs droits et sont souvent en difficulté pour constituer leurs dossiers.

D'autres sont informés très partiellement de leurs obligations envers leurs organisme de Sécurité Sociale pour bénéficier du remboursement total ou partiel des frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation.

Enfin certains handicapés, personnes âgées ou travailleurs immigrés hésitent à correspondre avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Assurés sociaux, la permanence d'accueil de Plouzané est ouverte pour vous permettre d'avoir un contact direct et efficace avec la Caisse, où vous pourrez exposer vos difficultés, vos réclamations et recueillir un avis autorisé ou un renseignement utile.

QU'IL S'AGISSE :

- du mode de calcul du montant de l'indemnité journalière et de ses variations en cas d'hospitalisation et selon la situation familiale ;
- des formalités à respecter en cas d'arrêt de travail ;
- des conditions de prise en charge en matière d'hospitalisation en établissement public ou en clinique privée ;
- des modalités d'attribution de pension d'invalidité ou de rente " accident du travail " ;
- de la souscription d'une assurance personnelle pour les personnes non couvertes par un régime obligatoire ;
- de l'établissement d'un dossier de demande de cure thermale, de prestations supplémentaires ou de secours ;
- de la situation des demandeurs d'emploi au regard de la Sécurité Sociale ;
- de l'extension des droits des enfants et étudiants âgés de plus de 20 ans ;
- de l'information sur la généralisation de la Sécurité Sociale, etc ...  
etc ...

CES PERMANENCES ONT LIEU EN MAIRIE DE PLOUZANE

CHAQUE JEUDI, DE 10 HEURES 45 à 12 HEURES

-----

A. D. A. P. E. I.

De nombreuses familles ayant des personnes handicapées -enfants, jeunes ou adultes- militent depuis un certain temps dans une Association dite A.D.A.P.E.I. (Association Départementale des Associations de Parents d'enfants Inadaptés) dont le siège est à QUIMPER... L'an dernier, une section territoriale d'A.D.A.P.E.I. a été créée sur le Secteur de SAINT RENAN.

QU'EST-CE DONC QUE L'A.D.A.P.E.I. ?

- En 1948 : c'est la création à LYON de la première Association de Parents d'enfants handicapés mentaux. Dans les années, qui suivent d'autres Associations voient le jour...
- 1960 : Les 56 Associations existantes se regroupent en l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés...
- 1963 : L'U.N.P.E.I. est reconnue d'utilité publique
- 1977 : L'U.N.A.P.E.I. fédère 250 Associations. 350 sections regroupent près de 70 000 familles représentant un million d'handicapés mentaux...

LES STRUCTURES DE L'UNION fonctionnent à 3 échelons : départemental, régional, national ... Les sections territoriales et d'établissements sont regroupées au plan départemental... En effet, devant la carence des pouvoirs publics et de la Société face au problème du handicap mental, les Associations de parents ont entamé très tôt, une politique de création d'établissements : I/M/E. C.A.T. Foyers ...

LE ROLE DE L'UNION :- Aider les Associations qui sont à la disposition des familles et à la disposition de la Collectivité et à l'égard des pouvoirs publics

- Constituer un Groupe de pression et de concertation pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées et permettre leur intégration à part entière dans la Société.

Beaucoup reste encore à faire ...

Sur PLOUZANE :  
contacter Mme SIMON  
Le Petit Minou

## ORIENTATION

L'Amicale Laïque de PLOUZANE adhère à la Fédération des Oeuvres Laïques du Finistère, elle-même affiliée à la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente qui regroupe plus de 40 000 Associations, 3 millions d'adhérents.

## LES OBJECTIFS

- Offrir aux jeunes et aux Adultes des Activités en dehors des heures de classe ou de travail
- Considérant que la pratique n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'enrichissement de l'individu, l'Amicale Laïque ne limite pas les objectifs à l'acquisition de techniques ou à la réalisation de performances, elle se veut une Association éducative, démocratique reposant sur le bénévolat.

## CE QU'IL EN EST DIT DANS LES SECTIONS :

Poterie-céramique : "goût du travail manuel - recherche collective de formes, de couleurs" - "créativité, désintéressement".

Photo : "Moyen d'expression et de création à mettre à la portée de tous - exercices de groupes - échanges entre membres du Club".

Club Féminin : "échanges de savoir : couture, crochet".  
"échanges d'idées sur tel ou tel film, telle ou telle émission de télé"...

Tennis de table : "Intéresser les plus anciens au bénévolat, à l'encadrement".

Basket : "Participation - développement de l'esprit de responsabilité".

Tennis : "faciliter les contacts humains".

---

Ces activités, complément à la formation initiale reçue à l'Ecole, entrent dans le cadre d'une formation permanente ayant pour but de donner à chacun les possibilités réelles d'épanouissement, d'émancipation et de participation aux décisions collectives.

## OBSTACLES A LA REALISATION DE CES OBJECTIFS :

- la politique actuelle dont l'objectif est le profit de quelques-uns, politique néfaste et contraire aux intérêts des citoyens et de la nation, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la culture, des sports, des loisirs, de la télévision, des vacances, de la formation continue.
- Les choix budgétaires et la législation actuelle qui constituent une entrave réelle à la satisfaction des besoins, qui entretiennent et accentuent les inégalités sociales face aux loisirs et à l'éducation.

- concrètement à PLOUZANE : pas de locaux, pas de crédits de fonctionnement - manque de disponibilité des bénévoles pour l'encadrement ...

L'AMICALE LAÏQUE EST ENGAGÉE avec la Ligue de l'Enseignement, aux côtés de toutes les forces politiques, syndicales et associatives qui combattent pour de réels changements sociaux:

- pour la participation de chaque citoyen à l'orientation et à la maîtrise des phénomènes économiques et sociaux.
- pour une société donnant à chacun des possibilités réelles d'épanouissement et d'émancipation.
- pour le droit à l'éducation, au même titre que le droit au travail et au loisir.
- pour plus de justice sociale et plus de liberté.

- concrètement à PLOUZANE :

- participation aux campagnes contre la politique scolaire du pouvoir (réforme HABY) et pour une autre politique de l'éducation.
- participation aux luttes pour un meilleur fonctionnement des écoles (postes d'enseignants, locaux, crédits de fonctionnement).
- participation à la campagne pour le doublement du budget de la Jeunesse et des Sports.
- popularisation des positions de la Ligue de l'Enseignement.

#### L'AMICALE EST UNE ASSOCIATION LAÏQUE

Toute personne, quels que soient ses engagements personnels, a sa place à l'Amicale. Les activités s'exercent dans le respect des convictions philosophiques et confessionnelles de chacun. Rassemblant des personnes d'opinions diverses, l'Amicale Laïque permet des échanges d'autant plus enrichissants. Les activités qu'elle propose étant acceptables par tous relèvent de l'intérêt général donc de la responsabilité des collectivités publiques et nécessitent la mise en oeuvre de crédits publics.

L'Amicale Laïque s'oppose aux Associations à caractère propre qui prennent en compte des intérêts particuliers, associations liées à un parti, à une église... ou ayant un but lucratif.

Ces dernières relèvent de la seule responsabilité des personnes et des groupes qui les constituent. Elles ne justifient en aucune manière l'intervention des pouvoirs publics.

En combattant pour le droit à l'Education Permanente pour tous, l'Amicale Laïque combat pour la Laïcité des institutions, seule garantie de toutes les libertés.

LES SECTIONS DE L'AMICALE : poterie - céramique, photo, modélisme, rotin, club féminin, danses bretonnes, langue bretonne, gymnastique féminine, gymnastique artistique, tennis de table, sports - loisirs, tennis, foot-ball, basket, musique bretonne, U.S.E.P., pétanque.

BUDGET 1978

SECTION	CREDIT	
Poterie - céramique.....	1 500 F	
Photo .....	3 300	
Modélisme .....	800	
Rotin .....	800	
Club Féminin .....	1 750	
Danse bretonne .....	300	
Gymnastique féminine .....	600	
Gymnastique artistique .....	500	
tennis de table .....	3 500	déplacements éventuels
	1 000	
sports - loisirs .....	200	
Pétanque .....	1 000	
Basket .....	4 000	
Foot-ball .....	3 000	
Tennis .....	5 000	(investissement)
	1 500	
U.S.E.P. ....	2 000	
Musique bretonne .....	500	
Sortie Amicale .....	500	
Spectacle P.A.C. BREST .....	1 000	
Conseils Parents d'élèves.....	4 000	
Ecoles Maternelles .....	2 400	
Arbre de Noël écoles .....	16 000	
Action Laïque .....	3 000	Subvention Municipa-
Frais de bureau .....	1 000	lité en 78 : 10 900 F
Divers (sonos, droit d'auteur.....)	1 200	Le reste : financement
		propre à l'amicale
<b>TOTAL</b>	<b>60 350</b>	

LOCAUX

SITUATION ACTUELLE L'Amicale Laïque ne dispose d'aucun local.

Elle utilise :

- I - des équipements communaux, mis à la disposition des différentes Associations, dans le cadre d'un planning municipal :
  - Le gymnase de Kroaz-Sallou : Gymnastique artistique, tennis, basket, Sports-loisirs.
  - Les Terrains de Kroaz-Sallou : Football et de Trémaodic

OBSERVATIONS :

- Gymnastique artistique : activités limitées en raison de l'absence d'une salle équipée correctement en agrès.
- Tennis : tranche horaire accordée insuffisante en considération du nombre de pratiquants.
- basket : La section demanderait à disposer du gymnase
  - le mercredi après-midi, mais il est occupé par l'ASSU
  - le samedi après-midi, mais il est occupé en partie par le PAC
- Foot-ball : demande d'utilisation d'un terrain avec éclairage le vendredi soir (occasionnellement).

II - DES LOCAUX SCOLAIRES à titre précaire

- à l'école de la Trinité :

La salle polyvalente : tennis de table, gymnastique féminine

La cantine : réunion du C.A., musique bretonne

2 salles de classe : poterie-céramique, photo, modélisme, club féminin rotin, réunion de bureau, permanences

- l'école de Kroaz-Saliou :

La salle de jeu de la maternelle : danses bretonnes, cours de breton

OBSERVATIONS :

- 1) - La possibilité d'utilisation de ces locaux par l'Amicale est fonction des besoins scolaires (en 78, l'Amicale a été contrainte de supprimer 2 séances de gymnastique féminine).
- 2) - ces locaux sont inadaptés.
- 3) - Les activités sont limitées en raison de l'insuffisance des locaux en nombre).

POUR UN PATRONAGE LAIQUE MUNICIPAL

ETANT DONNE

- l'intérêt général que présentent ses activités, éducatives, ouvertes à tous.
- le nombre de ses adhérents (1 habitant de la Commune sur 10 est concerné).
- l'apport important que constituent pour la collectivité plus de 15 000 heures de bénévolat.
- sa capacité à prendre en charge une grande part de ses dépenses de fonctionnement.
- les garanties qu'elle offre dans le domaine de la gestion

L'AMICALE LAIQUE, sans méconnaître les besoins des autres Associations de la Commune, considère que la construction d'un patronage laïque Municipal est une réalisation prioritaire à PLOUZANE dans le domaine des équipements socio-culturels.

=====

AVIS : La Mairie envisage de constituer un fichier des maisons et logements à louer à PLOUZANE. Tous les propriétaires qui le désirent peuvent signaler en Mairie, dans un cahier prévu à cet effet, les locations disponibles.

SECTION LOCALE DES C.A.T.M.  
-----

(Combattants - Algérie, Tunisie, Maroc)

La Section locale des C.A.T.M. a sept ans d'existence et compte à ce jour 72 adhérents, effectif d'ailleurs qui ne cesse de progresser.

NOTRE RAISON DE SE GROUPE est d'entretenir et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens mobilisés en Afrique du Nord.

SON BUT

Au sein d'une organisation apolitique et indépendante, les C.A.T.M. ont pour but de faire subsister la mémoire des 30 000 morts ou disparus au combat par la participation aux cérémonies officielles et patriotiques,

- de permettre par une action concertée, d'assurer la défense de l'égalité des droits des " Générations du Feu" en particulier afin d'obtenir au plus vite la reconnaissance de la qualité de COMBATTANT à tous et d'oeuvrer pour la paix.
- d'organiser des distractions, sortie familiale etc...

Les permanences sont assurées périodiquement le dimanche matin à la Salle Municipale au Bourg. On se tient à votre disposition pour résoudre vos problèmes et vos démarches et vous informer sur :

- Le titre de reconnaissance de la nation,
- La carte de combattant,
- La retraite mutualiste (majorée par l'état)
- Les institutions mutualistes (mutuelle complémentaire, branche médico-chirurgico-dentaire etc...)
- La connaissance des listes d'unités combattantes au fur et à mesure de leur parution.

PRESIDENT : Mr GOACHET Jean, 6, rue de L'Argoat PLOUZANE

=====

DECHARGE DU MENGAM  
-----

La Municipalité de PLOUZANE en entente avec La Communauté Urbaine, a réussi à mettre à la disposition des administrés, une décharge provisoire. Cette décision a été accueillie très favorablement par la population. Les familles peuvent ainsi se débarrasser d'articles ménagers volumineux usagés.

La Municipalité tient cependant à préciser que cette décharge n'a pas été prévue pour tout ce qui n'est pas autorisé par la pancarte qui est posée au fond de la carrière en particulier les carcasses de véhicules automobiles et ordures ménagères.

Elle rappelle qu'un arrêté municipal a été pris, fixant au taux maximum le montant de l'amende, plus les frais d'enlèvement à la charge du contrevenant.

Il est instamment demandé aux utilisateurs de cette décharge de vider les objets dont ils se débarrassent, au fond de la carrière de manière à ne pas en boucher l'entrée, ainsi que celle du chemin d'accès à la propriété privée située à l'Ouest de cette dernière.

=====